Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15 AVR. 2022
ID : 031-213102247-20220414-DEL_2022_02_11-DE

Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-02-11

Nombre de Conseillers :	
en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :
Projet de centrale photovoltaïque sur les toits du CFA

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à 20 heures
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 8 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire
Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD
Absents excusés : M. GABAS (Procuration à M. FRATUS), Mme GALLEGO (Procuration à Mme BRESSOLE), M. LARQUE (Procuration à Mme ECHEVARNE)
Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 23 mars 2022,

Considérant que 3 sociétés ont demandé le cahier des charges : Thyséo, Cassagne électricité et Energie CMC,

Considérant qu'une seule société a remis une offre : Thyséo,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 7 avril 2022,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le projet présenté par la société Thyséo, appartenant au groupe Ténergie, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 23 mars 2022,
- **Autorise** M. le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique de 30 ans, ainsi que tous les documents à venir permettant l'aboutissement de ce projet,
- **Indique** que le coût de ce projet à la charge de la commune est nul et qu'il n'y a pas non plus de revenu prévu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Patrick SAULNERON

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540720 - 10/10